



Décryptage du discours de politique générale du 1^{er} ministre devant l'Assemblée nationale

- 12 juin 2019

Assurance Chômage

Parmi les thèmes abordés par Edouard Philippe lors de son discours de politique générale, la question de la justice sociale a été abordée. A cette occasion, il est revenu sur les précédentes réformes engagées par le quinquennat Macron (dialogue social, formation initiale et continue, plan pauvreté) et la prochaine envisagée : la réforme de l'assurance chômage.

Le projet de réforme sera annoncé le 18 juin prochain. E. Philippe a tout de même profité de ce discours pour confirmer et préciser un certain nombre de mesures, déjà évoquées dans le cadre des négociations et des concertations sur l'assurance chômage.

- **Mettre fin au recours abusif aux contrats courts. Après avoir facilité leur développement (notamment dans le cadre des ordonnances Travail), le gouvernement souhaite freiner le recours aux contrats courts.**

La méthode envisagée ?

- Dans les 5 à 10 secteurs d'activité ayant le plus recourt aux contrats courts, un système de bonus/malus sera instauré.
- Dans les autres secteurs, des mesures "transversales" seront prises afin de décourager le recours aux CDD d'usage. S'il s'agit de lutter contre l'abus des cdd d'usage cela doit évidemment s'examiner, mais il ne faudrait pas que cela constitue une attaque déguisée contre l'intermittence ?

Cette méthode, nous l'avons déjà critiquée. D'abord, parce que toutes les entreprises qui recourent à des contrats courts, doivent être sanctionnées de la même manière, peu importe le secteur d'activité. Ensuite, parce que l'aspect "bonus" constitue une menace pour nos systèmes de solidarité.

Non seulement ces cadeaux aux entreprises ne sont pas justifiés (doit-on vraiment faire un cadeau aux entreprises qui respectent la loi ?) et ensuite parce que les exonérations de cotisations sociales vident les caisses de la sécurité sociale.

- **Le travail doit payer plus que le chômage. Le gouvernement relance la stratégie de culpabilisation des demandeurs d'emploi.**

Après avoir augmenté les sanctions à leur égard (décret d'application relatif à la loi sur la "liberté de choisir son avenir professionnel"), il s'attaque au montant de leurs allocations.

Les mesures envisagées n'ont pas été précisées, mais on peut imaginer que les modalités de calcul de l'allocation seront révisées, et dans un sens qui viendra une fois de plus porter atteinte aux plus précaires. On peut penser notamment à la mesure qui a fuité dans la presse, visant à conditionner le bénéfice des allocations au fait d'avoir travaillé 6 mois sur les 24 précédents mois (contre 4 sur les 28 précédents mois actuellement).

- **Dégressivité pour les cadres (désignés par « haut salaire »).**

L'idée serait de rendre l'allocation dégressive après un certain nombre de mois (probablement six mois) pour les demandeurs d'emploi dont le salaire antérieur était supérieur à un certain montant (probablement 4.000 euros bruts). Ceci alors que :

- Les cadres contribuent à hauteur de 42 % au budget du régime et 15 % leur sont « reversés » donc 2/3 reviennent aux autres catégories, la solidarité s'applique à donc à plein,
- Moyenne de l'allocation pour les cadres est de 2.500 euros,
- La dégressivité c'est risquer un basculement vers la pauvreté plus rapide

C'est donc une mesure populiste visant à désigner les cadres comme des profiteurs en lieu et place des actionnaires donc la mise à contribution peut permettre de résoudre le problème de financement du régime.

- **Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi, grâce à de nouvelles mesures, bénéficiant de nouveaux financements, issues de la réflexion des partenaires sociaux.**

E. Philippe n'a pas été très explicite sur la question et n'a pas précisé les mesures envisagées. Il paraît cependant paradoxal de prétendre vouloir renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi alors que le gouvernement réduit constamment les effectifs de Pôle emploi.

Ouverture de l'assurance chômage aux démissionnaires et aux indépendants.

Cette mesure avait déjà fait débat l'été dernier, à l'occasion de la loi pour la "liberté de choisir son avenir professionnel".

Si sur le principe, on peut se réjouir de cette annonce, on peut craindre que les modalités de mise en œuvre s'avèrent décevantes. C'est d'ailleurs ce que les débats à l'occasion de cette loi laissaient penser : l'indemnisation du chômage ne serait ouverte aux démissionnaires que sous réserve qu'ils aient cotisé suffisamment longtemps (plusieurs années). Quant aux indépendants, seule une partie restreinte d'entre eux pourraient en bénéficier.

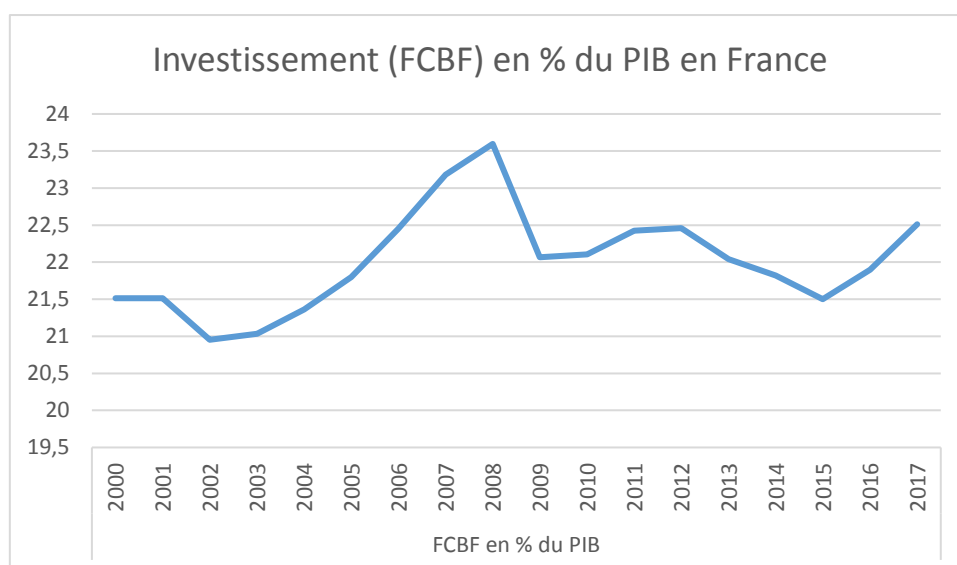
Revenu universel d'activité

Le 3 juin, la concertation sur le Revenu Universel d'Activité (RUA) a été lancée. Afin de mettre fin aux incertitudes qui règnent concernant notre système de prestations sociales, celui-ci devrait être refondu afin de fusionner plusieurs allocations en une seule : le RUA. La concertation aura lieu pendant les six prochains mois et rassemblera de nombreux acteurs (associations, collectivités territoriales, syndicats...), elle aboutira à un projet de loi en 2020.

Ce RUA ne consisterait pas en une nouvelle allocation visant à protéger les plus précaires, mais en la fusion de plusieurs allocations existantes, le tout à budget constant.

Chômage, Investissement, Pouvoir d'Achat ; autocongratulation du gouvernement

- **Sur le chômage** : le gouvernement se félicite d'un taux de chômage faible, le plus faible depuis 10 ans, quelques points :
 - Ce chiffre indique seulement que la France a retrouvé son niveau d'emploi d'avant-crise ; il n'y a rien d'exceptionnel à ce niveau, c'est un effet de rattrapage.
 - Ce constat est vrai pour les chômeurs de catégorie A et ne dit rien de la qualité ou de la pérennité des emplois créés. En réalité, si le chômage diminue pour la catégorie A, le halo du chômage (sous-emploi et temps partiels subis) augmente.
 - Il est à noter que la « politique de l'emploi » sera encore la même ; formation, accompagnement des demandeurs d'emploi, et durcissement des conditions d'attribution des allocations chômage.
- **Sur l'investissement** : Les chiffres de la banque mondiale viennent nuancer le constat. Il stagne en % du PIB, et ne se situe pas à un niveau assurant un niveau suffisant d'emploi.



Source : Banque Mondiale

Pire encore, le gouvernement n'est pas pour grand-chose dans le maintien de l'investissement. Il s'explique largement par la politique monétaire menée par la BCE (les taux d'intérêts sont extrêmement faibles). On devrait plutôt s'inquiéter du fait que malgré une politique monétaire très agressive l'Investissement progresse si faiblement.

- **Pouvoir d'achat**

Edouard Philippe a affirmé que le pouvoir d'achat était dans une dynamique de progression inégalée depuis 10 ans. C'est factuellement faux, le pouvoir d'achat a augmenté de 1,2 % en 2018 contre 1,3 % en 2017 et 1,6 % en 2016 (Source : INSEE). De plus, cela concerne le pouvoir d'achat du revenu disponible brut de la population totale. Cela ne prend pas en compte les évolutions démographiques et l'augmentation du nombre de ménages ; le pouvoir d'achat par personne augmente moins que ces chiffres bruts qui prennent en compte l'ensemble de la population.

Edouard Philippe a également annoncé que la prime exceptionnelle de fin d'année sera reconduite avec un régime fiscal particulier. La « pérennisation » de cette prime permet donc aux entreprises de rémunérer les salariés en contournant le salaire et donc le financement de la Sécurité Sociale et du Budget de l'Etat.

- **Fiscalité**

Le Premier Ministre a annoncé une baisse du taux pour la 1ère tranche d'imposition qui va passer de 14 à 11%. Cela représente 350€ d'économies en moyenne, pour 12 millions de ménages.

La 2^{ème} tranche va également être abaissée. Cela concernera 5 millions de foyers et représentera en moyenne 180€. Ces deux baisses représentant 5 milliards d'euros pour l'Etat.

Le gros point noir : pour financer cette mesure, le gouvernement va couper à nouveau dans les dépenses publiques ; c'est un non-sens économique (la baisse des dépenses va contribuer négativement à la croissance).

Les 20 % de foyers qui ne seront pas encore exonérés de la taxe d'habitation pour 2020 (pour la résidence principale) le seront progressivement en 2021, 2022 et 2023.

Les annonces faites sur la fiscalité sont à relativiser par rapport aux 20 milliards de CICE qui sont versés chaque année aux entreprises et plus globalement aux 200 milliards d'euros.

PMA – GPA

Les annonces et le calendrier issus du discours de politique générale du 12-06-2019 :

Le projet de loi bioéthique (incluant la PMA) sera adopté en conseil des ministres d'ici fin juillet.

Fin septembre, ce projet sera débattu au parlement.

Ce qui existe: la PMA (la procréation médicalement assistée) est aujourd'hui réservée aux couples hétérosexuels (mariés, pacsés, en concubinage depuis 2 ans) et motivée par des raisons médicales. L'assurance maladie prend la PMA en charge à 100% si la femme a moins de 43 ans.

Le débat actuel : il porte sur l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes (ouvrir aux couples de lesbiennes et aux femmes seules). Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) s'est déjà déclaré favorable à l'ouverture de la PMA dans sa contribution à la révision de la loi de bioéthique, présentée en septembre 2018. Le texte sur la loi bio éthique a déjà été repoussé à plusieurs reprises mais il est déjà prêt et sera normalement présenté fin juillet en Conseil des ministres par Agnès Buzyn.

La CGT et la loi bio éthique : l'accès à la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires peut s'envisager au nom de l'égalité des droits entre tous et toutes. C'est un sujet qui concerne la CGT car il est lié aux questions sociétales, aux questions de la sécurité sociale et à l'accès aux services de santé, ainsi que l'articulation vie privée – vie professionnelle.

N.B : Il faut distinguer la PMA de la GPA, gestation pour autrui, qui induit la mise à disposition du corps humain. Pour rappel, dans ses statuts, la CGT réaffirme le principe d'égalité des Droits pour toutes et tous et se positionne contre la marchandisation et l'exploitation du corps humain.

Au regard de ces statuts, la CGT pourrait se positionner plutôt favorablement pour l'ouverture à la PMA, mais défavorablement sur la GPA.

Les enjeux : en revanche, il est nécessaire que la PMA soit encadrée, car derrière la révision bio éthique se cache des enjeux de rendement, privatisation, exploitation du corps humain. En effet, ouvrir la PMA pour toutes pose les enjeux suivants :

- Enjeux sur la prise en charge par la sécurité sociale,
- Enjeux sur les dons de gamètes,
- Enjeux de la filiation.

Sur la sécurité sociale : actuellement la sécu rembourse à 100 % la PMA (pour raison médicale) si la femme a moins de 43 ans.

Il faut être vigilant sur le fait que l'ouverture à la PMA soit réellement accessibles à toutes, c'est-à-dire, prévoir un remboursement à 100% de la PMA, non pas seulement pour les femmes qui en font la demande pour motif médical, mais aussi pour les femmes célibataires

ou de même sexe hors pathologie médicale. (N.B : Ne plus faire mention distinction entre PMA pour motif médical et PMA non pathologique permettrait de limiter les discriminations).

Il en est de même pour le remboursement des soins et des actes médicaux liés à cette PMA qui peuvent être lourds.

Enjeux sur les dons de gamètes : pour réaliser une PMA, il faut du « matériel biologique », il est parfois nécessaire de recourir à des donneurs. Il est donc impératif que la loi conserve le principe de gratuité du don pour les PMA médicale et hors pathologie. La sécurité sociale doit la aussi permettre le remboursement à 100% des actes de soins qui découlent de ce don. (N.B : Ne plus faire mention distinction entre PMA pour motif médical et PMA non pathologique permettrait de limiter les discriminations).

Sur la filiation : sur la filiation de l'enfant, il est, nécessaire de l'encadrer et la faciliter concernant les couple de même sexe ayant eu recours à la PMA : juridiquement il peut être envisagé par exemple, d'instaurer une filiation automatique pour le double lien maternel, là encore pour obtenir l'égalité des droits pour toutes et tous. La filiation se justifie au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant et non pas « d'un droit à l'enfant ».

Révision constitutionnelle

Les annonces et le calendrier issus du discours de politique générale du 12-06-2019 :

La réforme constitutionnelle est finalement maintenue mais reportée. « *Nous ne mobiliserons pas du temps parlementaire supplémentaire pour constater un désaccord avec le Sénat* ».

E. Philippe ouvre donc la porte à un report de l'examen de la réforme des institutions après les sénatoriales de septembre 2020, il évoque cependant le fait de ne pas « *résister au désir de changement exprimé par les Français* ».

Ainsi, concernant les institutions publiques, E. Philippe rappelle que « *le président a la faculté d'interroger les Français sur la réduction du nombre de parlementaires* ». Il pourrait réduire le nombre de parlementaires d'un quart.

Contexte : la réforme avait été déjà reportée suite à l'affaire Benalla. Certaines mesures nécessitent de changer la Constitution, telle la création d'un «**droit à la différenciation territoriale ***», le **référendum d'initiative partagée (RIP)** remanié ou **l'inscription de l'environnement dans la loi fondamentale**.

Si le gouvernement veut modifier la Constitution par la voie parlementaire, il doit s'assurer du soutien d'au moins 3/5e des parlementaires. Il s'agit donc pour la majorité macroniste de s'entendre avec le Sénat à majorité de droite et dirigé par Gérard Larcher. (Ce qui explique le report de la réforme après les sénatoriales de 2020).

Cependant le gouvernement n'exclue pas le recours au référendum avant 2020 pour réduire le nombre de parlementaires.

Analyse : Le gouvernement tempore sur la réforme constitutionnelle sur les points où il pourrait être mis en difficulté (par la droite sénatoriale notamment) et repousse la réforme à 2020, mais il se réserve le droit de passer par référendum pour diminuer le nombre de parlementaire d'1/4.

Le gouvernement instrumentalise et fait un usage opportuniste de l'outil du référendum, alors qu'en parallèle, concernant ADP par exemple, sur des questions économiques et de service public sensibles, on peut voir la réticence du gouvernement à passer par les citoyens et les référendums concernant le processus décisionnel. Il y a donc une démarche populiste du gouvernement macron dans l'utilisation du référendum pour réduire le nombre de parlementaire.

* : **concernant le droit à la différenciation** : voir le doc en PJ sur les annonces macron analyse CGT : « *le droit à la différenciation accentuera la mise en concurrence des territoires au niveau national et européen. Ce droit à la différenciation pourrait à l'avenir concerner aussi le salaire minimum* ».

Immigration / Shengen / Droit d'Asile / Islam de France / lutte contre le trafic de drogue

Sur toutes ces thématiques le gouvernement continue de faire des annonces qui sont sur le terrain de chasse de l'extrême droite.

Sur l'immigration il est fait référence à des concepts comme l'adhésion aux valeurs de la France et non pour des raisons d'avantages. Soit en résumé une reprise des arguments de l'extrême droite sur les immigrés qui choisiraient la France pour bénéficier de son système de protection sociale.

Sur l'Islam de France là encore une rhétorique très inquiétante.

Sur la sécurité : là encore il est fait référence à lutte contre le trafic de drogue et par la valorisation des heures supplémentaires des forces de l'ordre. Soit là aussi une reprise de la politique sécuritaire et du tout répressif qui a prouvé son inefficacité depuis l'arrivée de Sarkozy comme Ministre de l'intérieur il y a une quinzaine d'année.

Climat / environnement

Une convention citoyenne a été annoncée à partir de 2020 sur les enjeux climatiques et environnementaux, là encore le gouvernement ne fait aucune annonces concrètes et se contentent de créer une nouvelle forme de commission consultation qui devra hypothétiquement faire des propositions.

Cette nouvelle manœuvre démontre que le gouvernement ne fait plus de ces questions une priorité mais simplement une réaction aux résultats des verts aux élections européennes.

Sur la prime à la conversion écologique : le gouvernement parle d'étendre le dispositif à 1 millions de « familles ». Pour rappel le parc automobile c'est plus de 30 millions de véhicules en France...

Secteur Santé

« Nous sommes tous choqués par ces images d'urgences saturées, de brancards qui s'empilent dans les couloirs, de professionnels qui enchaînent les heures et les patients. »

Voilà les mots du premier ministre pour caractériser le mouvement de grève qui animent les services d'urgence dans toute la France depuis bientôt 3 mois.

Le premier ministre reconnaît que cette situation de grève traduit « un mal plus profond ». L'ambition du gouvernement est de « transformer le système de santé, en ville comme à l'hôpital pour mettre un terme à la crise qui mine la confiance des soignants et des patients. »

Selon le premier ministre, les réponses à cette crise sont contenues dans les réformes apportées par la loi « Ma santé 2022 ». On sait pourtant, d'ores et déjà, que ces réponses seront insuffisantes et pire encore, dégraderont davantage les conditions de travail des personnels soignants et de prise en charge des patients.

Pour rappel, la loi « Ma santé 2022 » c'est (en partie) :

- La continuation des politiques d'austérité (maintien de la T2A) ;
- La déshumanisation progressive des hôpitaux en continuant la standardisation croissante du travail des soignants (introduction d'indicateurs de performance pour mesurer la qualité des soins) ;
- La fermeture de services et des suppressions de postes puisque les hôpitaux de proximité n'ont pas vocation à pratiquer des actes de chirurgie ni des activités de maternité.

On peut, cependant, affirmer que la mobilisation durant le mouvement de grève n'est pas sans impact car le premier ministre en appelle « au sens des responsabilités de tous les professionnels de santé, publics et privés pour se rassembler autour des directeurs d'ARS afin de coordonner leur présence estivale et d'anticiper les tensions à venir. »

Enfin, le premier ministre annonce qu'un des **plus grands enjeux** auquel la France fait face est celui du **vieillessement** et qu'elle y est mal préparée. Il est temps que le regard sur la place et le rôle des personnes âgées dans la société change. La plupart des personnes âgées souhaite pouvoir vieillir à leur domicile et il faut que la France respecte ce choix. Elle doit également entendre les revendications du personnel des EHPAD dont les métiers doivent être revalorisés.

Dans ce but, le gouvernement soumettra un projet de loi à la fin de l'année, dont la première étape sera enclenchée après l'adoption du nouveau PLFSS. Il définira « une stratégie pour prendre en charge la dépendance ». Des mesures seront prises pour favoriser le maintien à domicile et pour réaliser des investissements dans les EHPAD.

Sans plus de précisions de la part du premier ministre, les interrogations à ce sujet trouveront des réponses dans quelques mois...

Retraite : rien de neuf sous le soleil

Dans son discours E. Philippe a redit ce que l'on savait déjà sur la future réforme :

- Suppression des régimes spéciaux et création d'un système universel,
- mise en place d'un système où un euro cotisé donnerait les mêmes droits
- droit au départ maintenu à 62 mais instauration d'un âge d'équilibre

Concernant l'âge de départ, il s'agit d'un marché de dupes. L'instauration d'un âge d'équilibre signifie mise en place d'un âge pivot, avec bonus/malus (surcote et décote).

Dans un système où la valeur du point demeure toujours une inconnue à l'heure actuelle, et où celle-ci sera fluctuante en fonction justement des nécessités d'équilibrer le futur système, on est face à une loterie.

L'âge de départ n'est plus réellement un droit si le niveau de la pension n'est pas garanti, et la décote va la dégrader. IL ne s'agit pas d'un choix, mais de l'instauration d'une contrainte économique à travailler plus longtemps.

Sur l'euro cotisé donne les mêmes droits, cela se contredit avec l'annonce de plus de solidarité envers les carrières heurtées et les petits salaires. Dans le système à points, le nombre de points est fonction du salaire, et donc petits salaires = peu de points.

Instaurer de la solidarité pour plus de redistribution implique de moduler ce principe, et plus on veut de solidarité, plus il faut s'en éloigner.